



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 10 septembre à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu au centre communautaire située au 299, chemin Saint-Édouard, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 376 244 situé sur la rue Principale.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme les éléments suivants sur le lot 6 376 244 :

- Permettre l'implantation d'une thermopompe en cours avant alors que la réglementation stipule qu'une thermopompe doit être en cours latérale ou arrière. (Règlement de zonage numéro 229-2011, article 130);

- Permettre l'implantation d'une thermopompe en cours avant alors que la réglementation stipule qu'une thermopompe doit être en cours latérale ou arrière. (Règlement de zonage numéro 315-2024, article 8.22);

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 23 août 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier